



COMMISSION D'APPEL

Président : M. PERRISSIN Christian
Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

CONVOCATIONS

DOSSIER D'APPEL N°18 2025/2026:

Appel du club du FC GAVOT et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission de l'Arbitrage.

Ce dossier sera étudié le jeudi 26 février 2026 à 18h15 au siège du District.

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission de l'Arbitrage ou son représentant.

FC GAVOT

Le Président ou son représentant

L'arbitre :

ROBIN DOGU Edwin

DOSSIER D'APPEL N°19 2025/2026:

Appel du club du CS VEIGY et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission de l'Arbitrage.

Ce dossier sera étudié le jeudi 26 février 2026 à 19h00 au siège du District.

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission de l'Arbitrage ou son représentant.

CS VEIGY :

Le Président ou son représentant

L'arbitre :

OUADOURI Luca



La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.

Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours ou moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.

Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance. Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci. Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les évènements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.